



1203201402

DATE DEPOT : 2012-03-28

NUMERO DE DEPOT : 2012R031960

N° GESTION : 1995B10355

N° SIREN : 401808068

DENOMINATION : GESTIONPHI

ADRESSE : 42-44 r Washington 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2012/02/23

TYPE D'ACTE : DECLARATION DE CONFORMITE (ART.374 L24/07/1966)

NATURE D'ACTE :

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE
--

Les soussignés :

- M. François BLANC, agissant en qualité de Président de la société SOCIETE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE ET D'ADMINISTRATION, SELASU au capital de 50 000 euros dont le siège social est Immeuble Artois 42/44, rue Washington 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 310 058 920,
dûment habilité à l'effet de signer la présente déclaration en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 20 décembre 2011,

et

- M. Bruno AUGUIER, agissant en qualité de cogérant de la société GESTIONPHI, société à responsabilité limitée au capital de 224 160 euros, dont le siège social est Immeuble Artois 42/44 rue Washington 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 401808068,
dûment habilité à l'effet de signer la présente déclaration en vertu des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la Société en date du 20 décembre 2011,

Font les déclarations prévues par les articles L. 236-6 et R 236-4 du Code de commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, déposée au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS, qui seront précédées de l'exposé ci-après :

EXPOSE

1) Selon décision en date du 20 décembre 2011, la société GESTIONPHI, associée unique de la société SOCIETE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE ET D'ADMINISTRATION, a arrêté le projet de traité de fusion des sociétés SOCIETE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE ET D'ADMINISTRATION et GESTIONPHI, et donné à son Président les pouvoirs nécessaires à la réalisation des formalités requises.

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la société GESTIONPHI, réunie le 20 décembre 2011, a arrêté le projet de traité de fusion des sociétés SOCIETE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE ET D'ADMINISTRATION et GESTIONPHI, et donné à son Gérant les pouvoirs nécessaires à la réalisation des formalités requises.

Le projet de traité de fusion des deux sociétés SOCIETE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE ET D'ADMINISTRATION et GESTIONPHI, signé par leurs Gérants respectifs, suivant acte sous seing privé en date du 20 décembre 2011, contenait toutes les indications prévues par l'article R. 236-1 du Code de commerce, notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la société SOCIETE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE ET D'ADMINISTRATION devant être transmis à la société GESTIONPHI.

La société GESTIONPHI ayant détenu en permanence la totalité du capital social de la société SOCIETE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE ET D'ADMINISTRATION dans les conditions prévues par l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y avait lieu ni à approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire des sociétés SOCIETE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE ET D'ADMINISTRATION et GESTIONPHI, ni à l'établissement des rapports mentionnés au quatrième alinéa de l'article L. 236-9, et à l'article L. 236-10 dudit code.

2) Deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS le 20 décembre 2011 pour les sociétés SOCIETE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE ET D'ADMINISTRATION et GESTIONPHI.

3) L'avis du projet de fusion prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié au Bodacc en date du 9 janvier 2012 pour la société SOCIETE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE ET D'ADMINISTRATION et pour la société GESTIONPHI.

Aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce.

4) L'ensemble des documents visés à l'article R. 236-3 du Code de commerce ont été tenus à la disposition des associés de la société GESTIONPHI, au siège social, trente jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

5) L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société GESTIONPHI, absorbante, réunie le 23 février 2012, a :

- approuvé le projet de fusion,
- constaté la réalisation définitive de la fusion, ainsi que la dissolution de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE ET D'ADMINISTRATION.
- décidé de modifier l'article 6 des statuts relatif aux apports.

6) L'avis prévu par l'article R. 210-9 du Code de commerce pour la réalisation de la fusion par voie d'absorption de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE ET D'ADMINISTRATION par la société GESTIONPHI et l'avis prévu par l'article R. 237-2 du Code de commerce pour la dissolution de la société SOCIETE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE ET D'ADMINISTRATION ont été publiés dans le journal d'annonces légales "*Le Quotidien Commercial*" en date du *13 mars 2012*

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

DECLARATION

Les soussignés, ès-qualités, déclarent sous leur responsabilité et les peines édictées par la loi que les opérations de fusion relatées ci-dessus, ainsi que les modifications corrélatives des statuts ont été décidées et réalisées en conformité de la loi et des règlements.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS, avec deux exemplaires de la présente déclaration :

- deux exemplaires du traité de fusion et de ses annexes,
- deux copies certifiées conformes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société GESTIONPHI du 23 février 2012,
- deux copies certifiées conformes des statuts mis à jour de la société GESTIONPHI.

La présente déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce afin de parvenir à la modification des termes de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés de la société GESTIONPHI et à la radiation de la société SOCIETE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE ET D'ADMINISTRATION du Registre du commerce et des sociétés.

Fait à PARIS
Le 23 février 2012
En SIX exemplaires

M François BLANC



M. Bruno AUGUIER

